



15ème législature

Question N° : 23861	De Mme Nicole Dubré-Chirat (La République en Marche - Maine-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Enveloppe des EHPAD	Analyse > Enveloppe des EHPAD.
Question publiée au JO le : 22/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nicole Dubré-Chirat interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'enveloppe des EHPAD. En effet, en 2019, 15 millions d'euros ont été débloqués pour le recrutement ou le développement des infirmières de nuit dans les EHPAD - enveloppe qui serait reconduite en 2020. Cependant, les établissements ont été peu nombreux à avoir déposé un dossier et donc à obtenir un financement, en raison des délais. Elle souhaite donc savoir ce qu'il est advenu du budget, et plus précisément s'il a servi à compenser des indemnités de remplacement dans ces secteurs en difficulté.